

Die verschiedenen Ausbildungswege sind gleichwertig; der technische und berufsbildende Unterricht mit klar definierten Ausbildungszielen und einem zukunftsorientierten Image und der allgemeinbildende Unterricht, in dem sich die klassische Bildung und die Einführung in die modernen Informations- und Kommunikationstechnologien harmonisch zusammenschließen.

Jungen und Mädchen werden gezielt beraten und über Ausbildungsmöglichkeiten informiert, vor allem wenn Entscheidungen über Studien- oder Berufswahl anstehen. Präzise Informationen über die spezifischen Fertigkeiten jeder Studienrichtung und über den Wissensstand und die Schlüsselkompetenzen, die am Ende der jeweiligen Studienzyklen erreicht werden müssen, begünstigen die Motivation, den schulischen Erfolg, die spätere Integration in die Berufswelt bzw. den Zugang zu höheren Schulen.

5. Die Ausbildung zum mündigen Bürger

Es gehört zum Bildungsauftrag der Schule das Kind seine Umwelt entdecken zu lassen und ihm eine tiefere Einsicht in die sozialen und politischen Strukturen der Gesellschaft zu verschaffen. Die Schule macht dem Kind deutlich, inwiefern die heutigen wirtschaftlichen und sozialen Veränderungen ihren Ursprung in der Geschichte der Menschheit und in der jüngsten wissenschaftlichen und technologischen Entwicklung haben.

Die Auseinandersetzung mit den Bereichen Ethik und Kultur findet in vielfältigen Unterrichtssituationen und außerschulischen Veranstaltungen statt. Auf konkrete Lebenslagen bezogene Fragestellungen und kritische Auseinandersetzung mit den großen Denkmodellen der Vergangenheit und der Gegenwart stimulieren die Identitätsfindung.

Die jungen Menschen müssen dazu befähigt werden, sich ein Wertesystem anzueignen, das es ihnen ermöglicht, am sozialen Leben teilzunehmen, die demokratischen Regeln im öffentlichen Leben einzuhalten, zum Umweltschutz beizutragen und harmonische zwischenmenschliche Beziehungen sowohl im Privat- als auch im Gesellschaftsleben aufzubauen.

Dieses Wertesystem kann am besten aufgebaut werden, wenn in der Schule die Demokratie gemeinsam gelebt wird, wenn das Schulprojekt dafür sorgt, dass alle Partner der Schulgemeinschaft Verantwortung tragen. Von den Schülern wird erwartet, dass sie persönliche Meinungen und Gefühle äußern und - je nach Alter - in angemessener Weise die Richtlinien des Schullebens mitbestimmen können.

Rassismus und Fremdenhass werden fachübergreifend im Unterricht und in außerschulischen Aktivitäten durch interkulturelles und soziales Lernen bekämpft.

Die Pflege der Muttersprache stellt eins der obersten Ziele des Unterrichts dar. In seinem Bestreben die Welt zu verstehen und in Worten zu fassen, wird das Individuum durch die Bearbeitung möglichst zahlreicher, verschiedener, aus allen Lebensbereichen stammender Texte mit dem Werkzeug "Sprache" umgehen lernen.

Das Gemeinschaftsunterrichtswesen setzt auf Mehrsprachigkeit. Diese ermöglicht es den jungen Menschen, die Chancen der fortschreitenden Integration der Europäischen Union auf wirtschaftlicher Ebene für ihre berufliche Laufbahn zu nutzen und den verschiedenen europäischen Kulturen zu begegnen.

Das Studium der ersten Fremdsprache setzt - spielerisch und handlungsorientiert - im Kindergarten ein und wird - dem Alter der Schüler entsprechend - in der Primar- und der Sekundarschule konsequent und kohärent fortgesetzt. Das frühe Erlernen einer ersten Fremdsprache begünstigt den Erwerb weiterer Fremdsprachen, die darin spätestens ab der 2. Sekundarstufe angeboten werden können: Sprachen der Nachbarn und Weltsprachen.

Dank ihrer Fähigkeit, mit Fremdsprachen umzugehen, werden unsere Schülerinnen und Schüler u.a. durch die Teilnahme an EU-Projekten und anderen Austauschmaßnahmen und Klassenfahrten sich aktiv am Aufbau einer demokratischen und solidarischen europäischen Gesellschaft beteiligen.

Das Erziehungsprojekt des Gemeinschaftsunterrichtswesens kann nie vollendet sein: Es muss jeden Tag im Rahmen der jeweiligen Schulprojekte der autonomen Gemeinschaftsschulen durch den Einsatz aller Mitglieder der Schulgemeinschaft in die Praxis umgesetzt und ergänzt werden.

Gesehen, um dem Erlass der Regierung vom 11/05/2000 zur Genehmigung des Erziehungsprojektes für das von der Gemeinschaft organisierte Unterrichtswesen beigefügt zu werden.

Eupen, den 11. Mai 2000

Für die Regierung der Deutschsprachigen Gemeinschaft:

Der Minister-Präsident,
Minister für Beschäftigung, Behindertenpolitik, Medien und Sport,
K.-H. LAMBERTZ

Der Minister für Unterricht und Ausbildung, Kultur und Tourismus,
B. GENTGES

TRADUCTION

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

F. 2000 — 2319

[C - 2000/33064]

11 MAI 2000. — Arrêté du Gouvernement portant approbation du projet éducatif de l'Enseignement organisé par la Communauté

Le Gouvernement de la Communauté germanophone,

Vu le décret du 31 août 1998 relatif aux missions confiées aux pouvoirs organisateurs et au personnel des écoles et portant des dispositions générales d'ordre pédagogique et organisationnel pour les écoles ordinaires, notamment l'article 16;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement et de la Formation, de la Culture et du Tourisme;

Après délibération,

Arrête :

Approbation

Article 1^{er}. Le projet éducatif de l'enseignement organisé par la Communauté, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Entrée en vigueur

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Exécution

Art. 3. Le Ministre compétent en matière d'Enseignement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Eupen, le 11 mai 2000.

Pour le Gouvernement de la Communauté germanophone :

Le Ministre-Président,
Ministre de l'Emploi, de la Politique des Handicapés, des Médias et des Sports,
K.-H. LAMBERTZ

Le Ministre de l'Enseignement et de la Formation,
de la Culture et du Tourisme,
B. GENTGES

Annexe à l'arrêté du Gouvernement du 11 mai 2000

Projet éducatif des écoles de l'Enseignement de la Communauté

Le projet éducatif de l'Enseignement de la Communauté est fondé sur la neutralité et le pluralisme. Il offre à chacun la chance d'exploiter au mieux ses talents et vise le développement global de l'individu. Dans ce processus, une attention toute particulière est accordée à l'acquisition d'une attitude critique et créative face à la vie.

A. Idées directrices

1. Humanisme

Au cœur du projet éducatif des écoles de la Communauté se trouve l'homme, l'aspiration à une vie et à une pensée plus dignes de l'homme. En se référant aux principes de base de la démocratie et de l'humanisme, l'enseignement communautaire se doit de promouvoir et d'approfondir le développement de l'individu et le respect des autres en vue d'une éducation équilibrée.

2. Pluralisme

La base de notre projet est que nos écoles doivent être accessibles sans restriction à tous les enfants soumis à l'obligation scolaire, sans que l'on tienne compte des nombreuses différences dues à la culture, la nationalité, la position sociale des parents, les conceptions politiques, religieuses et philosophiques. Cela implique l'obligation, d'une part, de considérer sans parti pris toutes les valeurs culturelles, visions du monde et opinions politiques qui respectent notre Etat de droit et son engagement pour le respect des droits de l'homme et, en particulier, des droits de l'enfant, et, d'autre part, de respecter la neutralité inscrite dans la Constitution (art. 17).

3. Neutralité et tolérance

La neutralité ne signifie pas que les professeurs ou les élèves ne peuvent pas affirmer leurs points de vue propres ou leurs conceptions personnelles. Dans le cadre des cours, les problèmes en rapport avec des questions politiques, philosophiques, religieuses ou éthiques ne doivent en aucun cas être mis de côté; il faut plutôt les aborder avec objectivité, dans un climat de tolérance.

D'une part, l'enseignement « neutre » exige de celui qui enseigne l'objectivité intellectuelle et le respect de la vérité dans la présentation des choses et le sens de la psychologie dans la solution des conflits et des litiges. D'autre part, il favorise chez l'apprenant l'acquisition d'une pensée objective et du sens de la justice, de la responsabilité et de l'honnêteté. Il soutient la liberté d'expression dans le respect des convictions des autres.

4. Ouverture

Les écoles de l'Enseignement de la Communauté favorisent l'échange et la collaboration avec les parents en ce qui concerne le projet d'établissement et les autres matières relatives à l'école.

De même, elles se considèrent comme partenaires de toutes les administrations et institutions compétentes en matière de jeunesse, santé, prévention, orientation professionnelle, emploi et politique des handicapés.

A l'échelon local, les écoles recherchent une collaboration étroite avec les représentants du monde du travail afin de mettre en place une offre de formation adéquate.

Nos écoles accordent aussi la plus grande importance à la collaboration avec les personnes et les institutions actives dans le domaine de la culture.

B. Le projet formatif

1. Le développement de la personnalité dans son ensemble

Le projet pédagogique de l'Enseignement de la Communauté considère la personne de l'enfant et du jeune comme un tout. Une éducation globale forme des jeunes gens équilibrés intellectuellement, psychiquement et physiquement, capables de développer leur projet de vie personnel en accord avec leur environnement.

Les écoles de la Communauté doivent garantir aux jeunes une formation générale étendue, leur faire acquérir une base cognitive solide et surtout des compétences qui les rendent capables de faire des rapprochements, de résoudre des problèmes et de se faire une place dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Le concept « d'interaction pédagogique » veut que professeur et élève soient partenaires dans un processus d'apprentissage permanent. Le professeur guide le processus d'apprentissage, mais informe ses élèves au préalable des buts à atteindre et des compétences à acquérir. Il donne des indications sur les méthodes de travail et assiste ses élèves en cas de difficulté. Le professeur observe, assure le feed-back et encourage l'apprenant à évaluer lui-même ses progrès individuels.

Parallèlement au développement des facultés intellectuelles, il faut apprendre à vivre ensemble. L'apprentissage socio-affectif est une pièce maîtresse du développement de la personnalité. L'école a pour mission d'aider enfants et jeunes à apprendre à gérer le stress, à surmonter le découragement, à supporter les frustrations, à résoudre les conflits, à fixer et à accepter des limites, à exprimer leurs sentiments, à nouer des contacts, à évaluer leurs points forts et leurs points faibles.

L'école cherche à mettre en place un concept global et évolutif de promotion de la santé. Le but d'une promotion intégrative de la santé est de promouvoir et d'entretenir la santé personnelle, sociale et écologique, dans la mesure où l'école offre un espace de vie et d'expérience qui permet aux élèves de prendre la responsabilité de leur propre santé ainsi que de la santé sociale et écologique. L'école devient une école promotrice de la santé qui, en étroite collaboration avec le centre PMS, crée les conditions de la mise en pratique de ce concept.

2. Le jeune en tant qu'acteur de son développement

La motivation de l'élève est éveillée par un enseignement axé sur la réalité. Contenus et méthodes doivent faire naître chez les jeunes le sentiment que l'école leur ouvre l'accès au réel et qu'une fois accompli leur processus de développement, ils seront capables d'utiliser ce qu'ils auront appris, de manière profitable pour eux-mêmes et pour leur environnement. Ils accroissent progressivement leur confiance en eux parce qu'ils savent par expérience que les erreurs peuvent être riches d'enseignement et que le but peut aussi être atteint par des voies détournées.

Dans ce contexte pédagogique, on peut à juste titre attendre des élèves qu'ils travaillent d'une façon de plus en plus autonome et responsable et qu'ils développent la capacité de s'adapter à des situations fluctuantes et d'assumer des responsabilités dans la société. Il s'agit d'éduquer et de former des hommes qui évolueront tout au long de leur vie et qui voudront toujours acquérir de nouveaux savoirs.

3. Travail en équipe

A l'école, il faut donner aux jeunes et aux adultes suffisamment d'occasions de travailler en équipe.

En classe, le travail en équipe est un des éléments constitutifs d'une pédagogie diversifiée.

Par le biais de projets interdisciplinaires, élèves et professeurs appartenant à différentes sections et formes d'enseignement apprennent à mieux se connaître, accordent entre eux leurs objectifs et leurs efforts et décident en commun de la voie à suivre pour concrétiser leur projet. Il faut tendre vers une coopération réelle et efficace entre partenaires égaux dans une communauté éducative, coopération où la communication à l'intérieur de l'école et avec des partenaires extérieurs joue un rôle important.

D'autre part, le travail en équipe est utilisé de manière ciblée comme instrument de développement de l'école : au conseil pédagogique, dans les conseils de classe, dans les réunions de professeurs des différents degrés ou spécialités, au conseil des élèves et dans tous les organes de concertation.

4. L'égalité des chances

Le projet éducatif impose à l'école de prendre en compte les dons individuels et les intérêts de chaque élève en mettant l'accent, au-delà des différences, sur l'acquisition de compétences et de comportements.

Ce qui favorise de manière déterminante l'égalité des chances, c'est le climat de travail général ; c'est notamment grâce à des formes de travail collectives et des cercles de discussion que les enfants et les jeunes se sentent reconnus dans le groupe par les adultes et par leurs condisciples, et acceptés en tant que personnes. Les élèves apprennent dans la pratique quotidienne que la solidarité renforce la confiance en soi de l'individu et le rendement du groupe.

L'école a le devoir d'exploiter toutes les possibilités de différenciation dans l'enseignement et toutes les mesures de soutien, et, en outre, de recourir à des aides extérieures. Dans ce cadre, les enfants nécessitant un soutien accru sont eux aussi reconnus et reçoivent l'appui indispensable à une intégration réussie. De même, les élèves particulièrement doués devraient bénéficier d'un soutien partiellement spécifique.

Garçons et filles doivent faire l'objet de la même attention. Il faut encore travailler à faire disparaître la distinction traditionnelle entre professions masculines et féminines.

Les différentes filières de formation ont la même valeur : l'enseignement technique et professionnel, avec des objectifs de formation bien définis et une image tournée vers l'avenir, et l'enseignement général, dans lequel se fondent harmonieusement la formation classique et l'introduction aux technologies modernes de l'information et de la communication.

Garçons et filles font l'objet d'une guidance ciblée et sont informés sur les possibilités de formation, au moment surtout où des décisions doivent être prises concernant le choix des études ou d'une profession. Des informations précises sur les capacités spécifiques à chaque filière et sur le niveau des connaissances et des compétences-clés à atteindre à la fin de chaque cycle d'études favorisent la motivation, le succès scolaire et l'intégration future dans le monde du travail ou l'accès aux écoles supérieures.

5. La formation de citoyens responsables

Amener l'enfant à découvrir son environnement et lui permettre de mieux comprendre les structures sociales et politiques de la société relève aussi de la mission formative de l'école. L'école montre à l'enfant dans quelle mesure les changements économiques et sociaux actuels trouvent leur origine dans l'histoire de l'humanité et dans la récente évolution scientifique et technologique.

L'approche de l'éthique et de la culture se fait dans des situations d'enseignement et des activités extrascolaires variées. Des questionnements relatifs à des situations de vie concrètes et l'étude critique des grands modèles de pensée du passé et du présent stimulent la découverte de l'identité de chacun.

Il faut rendre les jeunes gens capables de s'approprier un système de valeurs qui leur permette de participer à la vie sociale, de respecter les règles démocratiques dans la vie publique, de contribuer à la protection de l'environnement et de bâtir des relations humaines harmonieuses tant dans leur vie privée que dans la vie sociale.

Ce système de valeurs se bâtira d'autant mieux que la démocratie sera vécue dans l'école, que le projet d'établissement fera en sorte que tous les partenaires de la communauté scolaire soient responsables. On attend des élèves qu'ils expriment leurs opinions et sentiments personnels et qu'ils participent, d'une manière adaptée à leur âge, à la détermination des lignes directrices de la vie scolaire.

Le combat contre le racisme et la xénophobie est mené en interdisciplinarité, dans les cours et les activités extrascolaires, grâce à un apprentissage de caractère interculturel et social.

La maîtrise de la langue maternelle est un des buts suprêmes de l'enseignement. Dans son aspiration à comprendre le monde et à le traduire en mots, l'individu apprendra, en travaillant sur des textes aussi nombreux et différents que possible, provenant de tous les domaines de la vie, à utiliser correctement l'outil que constitue la langue.

L'Enseignement de la Communauté mise sur le multilinguisme. Celui-ci permet aux jeunes, dans leur carrière professionnelle, de saisir la chance offerte par l'intégration progressive de l'Union Européenne sur le plan économique, et aussi d'entrer en contact avec les différentes cultures européennes.

L'étude de la première langue étrangère commence, sous une forme ludique et pratique, à l'école maternelle et se poursuit de manière conséquente et cohérente, en fonction de l'âge des élèves, dans le primaire et le secondaire. L'apprentissage précoce d'une première langue étrangère favorise l'acquisition d'autres langues, qui sont proposées au plus tard à partir du deuxième degré du secondaire : langues des régions limitrophes et langues internationales.

Grâce à leur maîtrise des langues étrangères, nos élèves contribueront activement à la construction d'une société européenne démocratique et solidaire, notamment en participant à des projets européens et d'autres échanges et voyages scolaires.

Le projet éducatif ne peut jamais être achevé. Il doit se réaliser et se compléter chaque jour dans le cadre du projet spécifique à chaque école autonome de la Communauté, grâce à l'engagement de tous les membres de la communauté scolaire.

VERTALING

MINISTERIE VAN DE DUITSTALIGE GEMEENSCHAP

N. 2000 — 2319

[C — 2000/33064]

11 MEI 2000. — Besluit van de Regering houdende goedkeuring van het educatief project voor het door de Gemeenschap georganiseerd onderwijs

De Regering van de Duitstalige Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 31 augustus 1998 betreffende de opdrachten toevertrouwd aan de inrichtende machten en aan het schoolpersoneel en houdende algemene pedagogische en organisatorische bepalingen voor het gewoon onderwijs, inzonderheid op artikel 16;

Op de voordracht van de Minister van Onderwijs en Vorming, Cultuur en Toerisme;

Na beraadslaging,

Besluit :

Goedkeuring

Artikel 1. Het educatief project voor het door de Gemeenschap georganiseerd onderwijs, gevoegd bij dit besluit als bijlage, wordt goedgekeurd.

Inwerkingtreding

Art. 2. Voorliggend besluit treedt in werking op de dag waarop het ondertekend wordt.

Uitvoering

Art. 3. De Minister bevoegd inzake Onderwijs is belast met de uitvoering van dit besluit.

Eupen, 11 mei 2000.

Voor de Regering van de Duitstalige Gemeenschap :

De Minister-President,
Minister van Werkgelegenheid, Gehandicaptenbeleid, Media en Sport,
K.-H. LAMBERTZ

De Minister van Onderwijs en Vorming, Cultuur en Toerisme,
B. GENTGES

Bijlage bij het besluit van de Regering van 11 mei 2000

Educatief project van de scholen van het gemeenschapsonderwijs

Het educatief project van het gemeenschapsonderwijs steunt op neutraliteit en pluralisme. Het biedt iedereen de kans om zijn talenten optimaal te ontplooiën en is op een globale ontwikkeling van het individu gericht. Daarbij wordt bijzondere aandacht geschonken aan het opbouwen van een zin voor kritiek en creativiteit t.o.v. het leven

A. Grondgedachten

1. Humanisme

In het educatief project van de gemeenschapsscholen staan de Mens, het streven naar menswaardigere leven en denkwijze centraal. Met verwijzing naar de grondbeginselen van de democratie en van het humanisme moeten de gemeenschapsscholen, met het oog op een evenwichtige opvoeding, de ontplooiing van het individu en de eerbiediging van de anderen bevorderen en verstevigen.

2. Pluralisme

Aan ons project ligt ten grondslag dat de gemeenschapsscholen alle schoolplichtigen zonder beperking toegankelijk moeten zijn, ongeacht de taalrijke verschillen qua cultuur, nationaliteit, sociale stand van de ouders, politieke, religieuze en filosofische overtuigingen. Dit houdt de verplichting in enerzijds alle culturele waarden, levensbeschouwingen en politieke opties zonder vooroordeel in acht te nemen die onze rechtstaat en zijn inzet voor de eerbiediging van de rechten van de mens en in 't bijzonder die van de kinderen erkennen en anderzijds het in de Grondwet verankerde principe der neutraliteit te handhaven (art. 17).

3. Neutraliteit en verdraagzaamheid

Neutraliteit betekent niet dat noch de leraren noch de leerlingen hun eigen mening of persoonlijke opvattingen mogen verdedigen. In het kader van de cursussen mogen problemen m.b.t. politieke, filosofische, religieuze of ethische vragen geenszins ter zijde worden gelaten; zij moeten echter objectief en met verdraagzaamheid worden behandeld.